

Les roselleres de Bretagne



Les roselières sont parmi les zones humides les plus importantes de France. Depuis le milieu du XXème siècle, leur superficie tend à diminuer. Les causes de cette régression, constatée au niveau national, sont à la fois naturelles et liées à l'action de l'homme. L'abandon de la gestion traditionnelle de ces milieux, l'intensification des pratiques agricoles, des activités de loisirs mal canalisées ou la pression urbaine conduisent à leur disparition.

Les roselières constituent un habitat à forte valeur patrimoniale : on y rencontre une faune variée, et certaines espèces de libellules ou d'oiseaux y sont strictement inféodées.

Les connaissances sur les roselières et leur état en France étaient peu satisfaisantes. C'est pourquoi l'ONCFS a souhaité

en établir l'état des lieux au travers d'une enquête nationale menée par ses agents.

→ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'inventaire national avait pour objectif de recenser les roselières d'une superficie supérieure à un hectare. Pour la Bretagne, cette limite de superficie a été abaissée pour intégrer des petites roselières d'intérêt écologique certain. Chaque roselière a fait l'objet d'une visite de terrain entre mai 2006 et février 2008 pour une description détaillée. Les limites ont été reportées sur un système d'information géographique (SIG), sur fonds de carte IGN au 1/25000ème.

Variables relevées

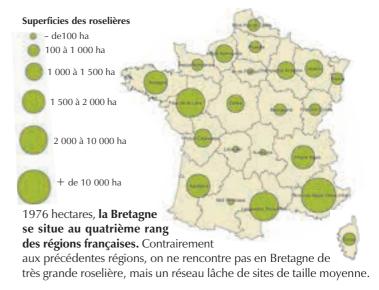
Lors de la visite de terrain, les informations suivantes ont été recueillies pour chaque roselière :

- Type de zone humide où se développe la roselière
- Nature de l'eau (douce, saumâtre, salée)
- Formations végétales de grandes hélophytes présentes
- Statut foncier (public, communal, privé)
- Statut réglementaire de protection
- Nature du gestionnaire
- Activités humaines sur le site et aux abords
- Etat de la roselière et causes éventuelles de dégradation
- Oiseaux nicheurs connus dans la roselière

Les roselières de Bretagne

La Bretagne, région importante pour les roselières en France

L'inventaire national réalisé entre 1998 et 2008 montre que la France compte près de 46000 hectares de roselières, réparties inégalement sur le territoire. Trois régions en totalisent à elles seules les deux tiers : Provence Alpes Côte d'Azur (avec la Camargue, plus grand ensemble de roselières français), Pays de la Loire et Languedoc-Roussillon. Avec



Intérêts biologiques des roselières

Milieu caractéristique des zones de transition entre les domaines terrestre et aquatique, les roselières occupent certains marais et ceinturent les berges des étangs, des rivières et des estuaires. Elles sont constituées du roseau proprement dit (Phragmites australis) et des autres grandes hélophytes (c'est-à-dire les plantes dont les racines poussent dans un terrain gorgé d'eau mais dont les tiges se développent hors de l'eau) : les

massettes (Typha latifolia et T. angustifolia), le grand scirpe (Scirpus lacustris), la baldingère (Phalaris arundinacea) et la grande glycérie (Glyceria maxima). Ces végétaux possèdent des systèmes racinaires puissants et ont tendance à former des peuplements monospécifiques. Les roselières assurent des fonctions variées.

LES ROSELIÈRES ET L'EAU

Les roselières jouent un rôle de filtre mécanique en retenant les sédiments. Elles participent à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau en stockant les nutriments (phosphore, nitrates), et surtout en stimulant l'activité épuratrice bactérienne autour de leur système racinaire (la rhizosphère). Elles protègent les rives de l'érosion lors des crues ou des tempêtes.

Les roselières et la faune

Les roselières présentent une grande diversité de milieux. Elles sont également le siège d'une forte production de matière organique. Ces qualités sont à l'origine d'une grande richesse en invertébrés, source de nourriture des poissons et oiseaux. Les roseaux servent aussi de refuge à certains poissons et de support à leurs pontes.

Les roselières abritent une faune riche et variée. On y trouve par exemple de nombreux batraciens et insectes. Elles sont aussi indispensables pour des milliers d'oiseaux qui viennent y nidifier ou se nourrir. Cette faune aviaire est particulièrement riche, et certaines espèces sont directement inféodées à la roselière pour au moins une période de leur cycle biologique, par exemple les rousserolles, les phragmites, les butors. Pour les canards, les roselières sont soit des zones d'hivernage, soit des étapes migratoires où ils font halte pour reprendre des forces, soit des sites de nidification. Les grandes roselières sont également le principal habitat du busard des roseaux. Le phragmite aquatique est l'un des passereaux les plus rares du continent européen ; ses principales haltes migratoires se

trouvent dans les roselières de l'ouest de la France, où il utilise particulièrement celles de la baie d'Audierne.

Butor étoilé

Rousserolle effarvatte



Les roselières et l'homme : usages traditionnels et récréatifs

Les hélophytes, et particulièrement le roseau, peuvent intervenir dans l'économie agricole : le pâturage par des bovins ou équins apporte un complément alimentaire à coût réduit aux exploitations. La fauche du roseau permet des utilisations variées : foin et litière du bétail, couver-





ture de toits (chaume), confection de palissades, plus récemment pâte à papier, compost. Le filtrage de l'eau par plantation de roseaux constitue l'application pratique de la capacité épuratrice des roseaux. La roselière est aussi un lieu recherché d'activités de loisirs de nature comme la pêche, la chasse au gibier d'eau, la promenade et la découverte de la faune sauvage.

Grandes caractéristiques des roselières de Bretagne

LES SUPERFICIES RECENSÉES PAR DÉPARTEMENT

	Bretagne	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan
Superficie totale	27184 km²	6878 km ²	6785 km²	6758 km ²	6763 km ²
Roselières	1976 ha	85 ha	714 ha	262 ha	915 ha
Pourcentage du territoire	0,073 %	0,012 %	0,105 %	0,039 %	0,135 %

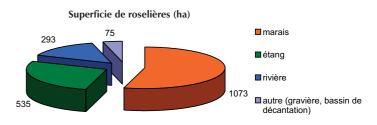
La superficie totale des roselières représente un très faible pourcentage du territoire de la région et leur distribution est très inégale selon les départements. Cette rareté rend d'autant plus primordiale la conservation de ces habitats remarquables. En outre, chaque site possède des caractéristiques propres qui lui confèrent des qualités écologiques particulières : selon leur taille, par exemple, les roselières n'accueillent

pas le même cortège d'oiseaux.

Au-delà des zones humides littorales, la Bretagne se caractérise par un ensemble de petites roselières, en ceinture de plans d'eau ou en fond de vallée, qui constituent à travers la région un réseau d'accueil pour des espèces inféodées à ces milieux, invertébrés, batraciens ou oiseaux, et jouent un rôle non négligeable dans leur protection.

Dans quelles zones humides rencontre-t-on les roselières ?

Les roselières trouvent des conditions de développement dans des milieux variés, pourvu que l'eau soit présente une partie importante de l'année. Les marais accueillent la moitié de la superficie totale des roselières de Bretagne. C'est dans ces espaces plats, où les niveaux d'eau peuvent être identiques sur des surfaces importantes, que se développent les plus grandes roselières. Les bordures et les queues d'étangs représentent le quart des roselières. De superficie souvent moindre, celles-ci sont un facteur prépondérant dans la qualité des eaux par leur action d'épuration, et elles participent à la richesse halieutique des étangs.



Les roselières situées en bord de rivières et de fleuves (Scorff, rivière d'Auray dans le Morbihan, Laïta et Aulne dans le Finistère) ne représentent que 15 %. Elles sont des lieux d'expansion des crues et protègent les rives de l'érosion.

Répartition des roselières bretonnes



La carte présente les 139 communes de Bretagne sur lesquelles se trouve une ou plusieurs roselières de plus de 1 ha. Le littoral de l'ouest et du sud de la région concentre une forte proportion de ces communes.

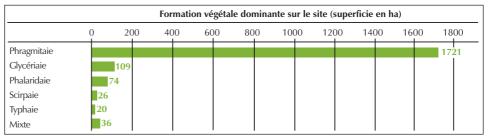
Cette zone côtière rassemble les grandes unités de zones humides, où l'on rencontre les roselières les plus étendues. La densité de roselières augmente à la limite sud-est de la région, à son contact avec le département de Loire-Atlantique, autour du golfe du Morbihan et des marais de la Vilaine. A l'intérieur des terres, notamment en Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine, des roselières disséminées, généralement plus petites, composent un réseau de milieux d'accueil pour la faune aquatique.

Les formations végétales composant les roselières

Six types de roselières ont été retenus, selon l'espèce végétale dominante. Les roselières au sens strict, composées d'un peuplement monospécifique de phragmite (Phragmites australis), s'étendent sur 1010 hectares et représen-

tent à elles seules 51% des roselières bretonnes. Sur 710 autres hectares, le phragmite est dominant mais est associé à une ou plusieurs autres espèces. C'est donc sur 86,6% des roselières bretonnes que domine le phragmite.

Parmi les autres végétaux, le phalaris couvre 75 hectares de roselières, seul ou avec une présence secondaire de phragmite. La grande glycérie atteint une superficie cumulée de 100 hectares de présence dominante. Les autres hélophytes accompagnent la phragmitaie et comptent chacune pour 1 à 4 % des roselières.





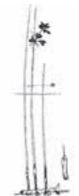
Phragmites australis



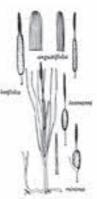
Phalaris arundinacea



Glyceria maxima



Scirpus lacustris



Typhae

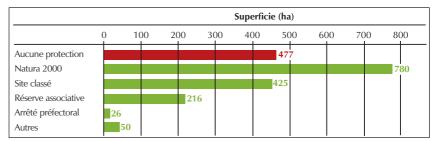
Quelle protection pour les roselières en Bretagne ?

Un quart des roselières bretonnes ne bénéficient d'aucune protection réglementaire, qu'elles soient en propriété privée, publique ou communale. Cette moyenne dissimule des fortes disparités selon le type de la roselière : 69 % des roselières de rivière ne sont pas protégées ; la proportion tombe

à 22 % pour les roselières de marais et seulement 6 % pour les roselières d'étang.

Parmi les roselières bénéficiant d'un statut réglementaire de protection, 39 % sont incluses dans un périmètre Natura 2000, 22 % dans un site classé, 11 % sont en réserve associative. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope ne couvrent que 1% des roselières. Sur un certain nombre de sites s'appliquent plusieurs cadres réglementaires : c'est le cas pour 300 hectares de roselières incluses à la fois dans un site classé et un site Natura 2000.

Le mode de protection est également fonction du type de la roselière : alors que Natura 2000 est le moyen utilisé préférentiellement pour les zones de marais, le classement au titre des sites est plus fréquent pour la protection des étangs.

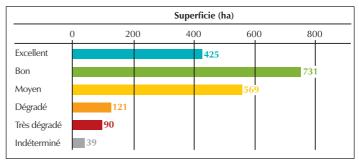


Quel est l'état de conservation des roselières bretonnes ?

L'état de chaque roselière a été estimé au cours de l'inventaire. La situation est actuellement relativement satisfaisante puisque 58 % des surfaces sont considérées comme dans un état bon ou excellent, et seulement 11 % dégradées ou très dégradées. Cependant, les roselières sont par nature des milieux très évolutifs, les hélophytes étant à l'origine de leur propre exondation par capture des sédiments et accumulation de matière organique. Il convient donc dans chaque cas d'évaluer la dynamique du peuplement végétal au travers d'un suivi temporel.

Dans la situation actuelle, le statut réglementaire de protection n'a pas d'influence sur l'état estimé des roselières : pour chaque catégorie de statut de protection, on trouve sensiblement la même répartition de surfaces de bonne qualité ou dégradées. Cet état de fait s'explique peut-être par le classement assez récent de la plupart des

périmètres : un certain délai est nécessaire pour que la mise en œuvre des mesures réglementaires montre un effet significatif sur l'état de conservation des habitats.



Causes de dégradation des roselières

→ Causes naturelles

La cause première de dégradation mise en évidence par l'enquête est l'envahissement par la végétation ligneuse, en particulier le saule et le bouleau. Il s'agit en fait souvent d'un processus naturel consécutif à l'abaissement du niveau d'eau, lui-même engendré par l'accumulation de sédiments et de matière organique. La seconde cause citée est l'atterrissement qui entraîne une évolution floristique au détriment des roseaux. Consécutif au même abaissement du niveau d'eau, il fait évoluer la roselière soit vers la prairie, soit vers la formation boisée.

Par ailleurs, des espèces végétales envahissantes peuvent dégrader la roselière : c'est le cas du liseron (espèce autochtone) qui capte à son profit la lumière, de la jussie et du baccharis (espèces introduites) qui accélèrent l'atterrissement.

L'enquête ne fait ressortir que de très rares cas de dégradation par inondation ou salinisation.

→ Dégradations liées à l'action de l'homme

Les processus d'atterrissement et d'envahissement par la végétation ligneuse sont accélérés, voire déclenchés, par un abaissement de la nappe phréatique consécutif au drainage des zones adjacentes à la roselière ou à la plantation de peupliers. Les roselières d'Ille-et-Vilaine en ont fortement souffert, leur destruction étant généralement irréversible.

Les remblaiements et dépôts de déchets sont signalés de façon ponctuelle et menacent surtout les petites roselières qui ne sont pas intégrées dans des espaces protégés. La pollution des eaux ou l'eutrophisation demeurent des causes rares de dégradation, mais elles peuvent se rencontrer de manière accidentelle ou insidieuse dans les roselières proches des installations industrielles ou des habitations comme des exploitations agricoles.

Il ressort clairement de l'enquête que le mauvais état de conservation des roselières de Bretagne n'est que rarement la conséquence de dégradations délibérées. Il résulte principalement d'une gestion inadaptée par méconnaissance de ce milieu. Il paraît nécessaire de favoriser l'entretien des roselières, en particulier de lutter contre la fermeture des milieux et d'adapter les niveaux d'eau aux conditions de développement des roseaux et autres hélophytes. Cela relève d'une politique de maintien de pratiques traditionnelles : pâturage extensif, récolte des roseaux. Dans les programmes de gestion des espaces protégés, le financement de telles opérations doit être assuré.

La conservation pérenne de ces habitats requiert de trouver une convergence entre les besoins des usagers et ceux de la flore et de la faune. La protection durable de la biodiversité et des espèces ne sera possible qu'en préservant les milieux naturels importants pour leur survie.

Envahissement progressif de la roselière par végétaux ligneux





Établissement public, sous double tutelle du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère de l'Agriculture, l'ONCFS est en charge de la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, de la police de la chasse et de l'environnement, et de l'appui technique auprès des décideurs, aménageurs et gestionnaires de l'espace rural.

Direction générale

85 bis, avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17 Tél. 01 44 15 17 17 - Fax 01 47 63 79 13 direction@oncfs.gouv.fr

Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire 39 boulevard Einstein - CS42 355 - 44323 Nantes cedex 3 Tél.: 02 51 25 07 82 - Fax: 02 40 48 14 01 dr.bretagne-paysdeloire@oncfs.gouv.fr